



FICHE N° 4

Les différents moyens de paiement

> Espèces



Le paiement en espèces consiste à régler des achats en utilisant des pièces ou des billets.

Vous pouvez retirer de l'argent liquide dans des distributeurs automatiques de billets (DAB) ou au guichet de votre banque.

Les achats en espèces sont généralement effectués pour de faibles montants comme des achats en boulangerie ou sur le marché...

Le paiement en espèce est moins utilisé depuis la crise sanitaire. Il est remplacé par le paiement sans contact.

Attention : Si votre billet est abimé le commerçant peut le refuser.

> Carte bancaire



La carte bancaire permet de régler ses achats chez les commerçants ou sur internet et de retirer des espèces dans les distributeurs de billets.

La carte bancaire est payante, le montant dépend des prestations offertes par la banque. Il existe de nombreux types de cartes : carte de retrait, carte de paiement, carte de crédit... Vous pouvez aller voir sur votre contrat le type de carte que vous avez.

Attention : Ne confiez à personne votre code secret de votre carte bancaire.

Paiement sans contact :

À condition que votre carte soit équipée de cette fonction avec ce logo.

Le paiement sans contact va jusqu'à un montant inférieur ou égal à 50 €.

Paiement en ligne :

Pour payer un achat en ligne ou pour réserver à distance, vous devrez fournir :

- le numéro de la carte (16 chiffres)
- sa date d'expiration
- le cryptogramme visuel (3 chiffres au verso de votre carte)

Attention : Toutes les cartes ne permettent pas de régler vos achats par internet.

1) Numéro de Carte Bancaire (16 chiffres)



2) Date de fin de validité (Mois/Année)



3) Cryptogramme visuel (3 derniers chiffres)

Astuces :

En cas de perte de votre carte bancaire ?

- 1 – **Faire opposition de votre carte** pour bloquer son utilisation en appelant votre banque ou en faisant opposition en ligne sur votre espace personnel.
- 2- **Porter plainte** si des paiements ont eu lieu avec votre carte.
- 3- **Demander le remboursement** auprès de la banque si des achats ont été réalisés avec votre carte.
- 4- **Demander une nouvelle carte** auprès de votre banque.

> Chèque

Le chèque est un moyen de paiement écrit par lequel le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, de payer à la personne désignée sur le chèque.

La délivrance d'un chéquier est gratuite mais la banque peut refuser de vous donner un chéquier.

Pour faciliter la tenue de votre compte, notez sur le talon du chèque (partie supérieure sur le chéquier), le montant, la date et le bénéficiaire

Attention : Les chèques ne sont pas débités immédiatement sur votre compte bancaire.

Comment remplir un chèque ?



Astuces : Pour encaisser un chèque (percevoir l'argent sur votre compte), il faut indiquer au dos du chèque le numéro du compte bénéficiaire et signer. Puis allez le déposer à la banque.

À savoir : Vous avez un délai de 1 an et jours pour encaisser un chèque.

Retrouver comment remplir un chèque sur le mini-guide du site les clés de la banque.

> Virement bancaire

Il permet de transférer une somme d'argent d'un compte à un autre, dans la même banque, ou dans une autre banque.

2 types de virements existent :

- **Le virement permanent :** est un virement automatique et répétitif qui s'exécute pour un même montant, à une même date et pour le même bénéficiaire.
- **Le virement occasionnel :** est un virement ponctuel réalisé une fois pour un seul paiement.

Astuces : Mettre en place un virement permanent pour payer les charges fixes (loyer, eau électricité...) pour faciliter le paiement.

> Prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un moyen de paiement automatisé utilisable pour payer des factures récurrentes ou ponctuelles (eau, électricité, internet, téléphone...).

Pour accepter le prélèvement SEPA, il vous suffit de signer le mandat de prélèvement et de l'envoyer au fournisseur en question accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

À savoir : Le relevé d'identité bancaire (RIB) est un document qui contient l'identité du titulaire d'un compte bancaire et ses coordonnées bancaires. Il permet de recevoir des virements ou de régler des factures par avis de prélèvement.